Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recommandation
Établie en application du V. de l'article L. 5125-23 du code de la santé publique

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 5125-23, V ;

Considérant que la spécialité RIFINAH 300 mg/150 mg, comprimé enrobé, association fixe composée de rifampicine et d'isoniazide et indiquée dans le traitement au traitement de la tuberculose sous toutes ses formes, notamment la tuberculose pulmonaire, est un médicament d'intérêt thérapeutique majeur tel que défini à l'article L.5111-4 du même code ;

Considérant les fortes tensions d'approvisionnement de cette spécialité ;

Considérant la disponibilité des spécialités RIFADINE 300 mg, gélule (rifampicine), RIMACTAN 300 mg, gélule (rifampicine) et RIMIFON 150 mg, comprimé (isoniazide) ;

RECOMMANDE AUX PHARMACIENS :

Si la spécialité RIFINAH 300 mg/150 mg, comprimé enrobé initialement prescrite n'est pas disponible, le pharmacien peut, à titre exceptionnel et temporaire, délivrer l'association d'une spécialité à base de rifampicine seule (RIFADINE 300 mg, gélule ou RIMACTAN 300 mg, gélule) et d'une spécialité à base d'isoniazide seul (RIMIFON 150 mg, comprimé) en remplacement conformément au tableau ci-après sans que le patient présente une nouvelle ordonnance.

Le pharmacien délivre le nombre de boîtes nécessaire à l'administration de la posologie prescrite, inscrit sur l'ordonnance le nom des médicaments délivrés ainsi que leur posologie correspondante et informe le prescripteur de ce remplacement par tout moyen à sa disposition. Il en informe également le patient et lui conseille de voir son médecin en cas d'effet indésirable ou de symptôme clinique qu'il jugerait inhabituel lié à ce changement de médicament.

Médicament prescrit	**Médicaments pouvant être délivrés en remplacement**
RIFINAH (rifampicine/isoniazide) 300 mg/150 mg, comprimé enrobé	RIFADINE (rifampicine) 300 mg, gélule ou RIMACTAN (rifampicine) 300 mg, gélule **+** RIMIFON (isoniazide)150 mg, comprimé

Directrice générale

Signature numérique de Catherine PAUGAM-BURTZ
Date : 2026.11.09 18:36:36 '+01'00

Directrice générale